



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_03_0013

OBJET :

Autorisation de signature - Convention d'occupation du domaine public - Antenne de radiocommunication par Radio Présence sur le réservoir de Raynac, commune de Foix

L'an deux mille vingt six, le trois mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant que l'association Radio Présence a sollicité le SMDEA afin d'installer une station relais de radiocommunication dans l'emprise du réservoir d'eau potable de Raynac sur la commune de Foix.

Considérant qu'il convient de formaliser cette demande par une convention afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles le SMDEA autorise Radio Présence à mettre en place et exploiter ces équipements sur un réservoir d'eau potable.

Considérant qu'une convention sera conclue pour une durée de 10 ans et entrera en vigueur à compter de la date d'installation des équipements.

Considérant qu'une convention fera état des restrictions nécessaires à la charge du cocontractant, afin de sécuriser l'accès et le fonctionnement de l'ouvrage du SMDEA .

Considérant que la convention ainsi établie fera l'objet d'une redevance annuelle forfaitaire pour la prise en charge des coûts d'électricité et autres charges diverses.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**
Ladite convention,

- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le réservoir d'eau potable de Raynac sur la commune de FOIX.